

**ARRÊTÉ N° AG 113-2024**

**PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'ORGANISER UNE VENTE AU DÉBALLAGE  
ACHAT D'OR AU LOGIS HOTEL LES CAPUCINS  
MARDI 14 MAI 2024**

**Le Maire d'AVALLON,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie,

**Vu** le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballeage et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce,

**Vu** l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballeage,

**Vu** la demande présentée par Monsieur TEBOUL Sacha Anthony, représentant l'entreprise LA MAISON DE L'OR, sise 57 rue Président Edouard Herriot 69002 LYON, concernant l'autorisation d'organiser une vente au déballeage d'achat d'or, le mardi 14 mai 2024,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le requérant est autorisé à organiser une vente au déballeage telle présentée à sa demande. Cette session se déroule dans les locaux de Logis Hôtel les Capucins 6 avenue du Président Doumer à Avallon le mardi 14 mai 2024.

**Article 2**

Le déclarant est informé que la durée maximale de la vente autorisée ne devra pas dépasser **deux mois** par année civile (articles R310-8 et 310-19 Code du Commerce).

**Article 3**

Cette autorisation est indépendante de toute autre autorisation qui pourrait être sollicitée dans le cadre de l'organisation matérielle de cette manifestation, notamment en ce qui concerne le respect des normes de sécurité.

**Article 4**

Madame le Maire d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, affiché aux endroits habituels et transmis aux intéressés.

**Article 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

AVALLON, le 16 avril 2024

Pour le Maire,

La 1<sup>ère</sup> Adjointe Déléguée

Léa COIGNOT

